Commune de PLAINE-HAUTE

(Côtes d'Armor)

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi seize octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix octobre deux mille dix-sept en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, BOSCHER M, LOYER JY, LE CARRE H, EMONNOT L, RAOULT S, LE MOINE N, LE COQ Ph, LE COQ O, LUCAS R.

Absents: LEHERISSE N, HELLIO M.

Pouvoirs: LEHERISSE N à LE CARRE H, HELLIO M à MORVAN P.

Secrétaire de séance : LE COQ Ph.

Ordre du jour

I Travaux

- 1-1 Création de logements dans l'ancienne école : mission SPS et travaux de chauffage gaz
- 1-2 Curage lagune : étude préalable complémentaire devis actualisé
- 1-3 Etudes d'incidences du rejet de la lagune à La Croix : dossier de consultation des bureaux d'études

II Finance

- **2-1** Budget général : décision modificative n°3
- **2-2** Aide aux victimes de l'ouragan Irma

III Administration générale

- **3-1** Vente parcelles rue du Tertre aux Lièvres
- 3-2 Lotissement « Les jardins du Gouët » : vente parcelle à Terra Développement

IV Questions diverses

1.1	 . 1	1
	-	

Rapport complémentaire : Acquisition d'un véhicule technique

I Travaux

1-1 <u>Création de logements dans l'ancienne école : mission SPS et travaux de chauffage gaz</u> (Délibération n°2017074)

Par délibération du 27 septembre 2017, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif ainsi que le système de chauffage en remplacement du système actuel devenu obsolète (chauffage fioul).

Mission SPS

La coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) a pour objectif d'améliorer la sécurité et de protéger la santé des personnes qui travaillent sur les chantiers de bâtiment et de génie

civil, et de diminuer le nombre et la gravité des accidents corporels résultant de la présence simultanée ou successive d'entreprises sur les chantiers. Ainsi, dès lors que deux entreprises interviennent de manière simultanée ou successive sur un chantier, une coordination SPS doit être organisée. Un coordonnateur SPS doit donc être désigné par le maître d'ouvrage.

Trois coordonnateurs SPS ont été consultés.

SPS Menguy (Pleumeur Gautier)	Weber Jean Lou (St Brieuc)	Sever François (St Laurent)	
1 155€ HT	1 070€ HT	1 131€	
		(Pas de TVA facturée)	

Travaux chauffage gaz

Ces travaux se décomposent en deux parties :

- Fourniture de l'énergie avec mise à disposition de la cuve de stockage aérienne
- Fourniture, pose et réglage de la chaudière au gaz ainsi que dépose et évacuation de la chaudière fioul (consultation en cours)

Trois fournisseurs d'énergie ont été consultés.

	Finagaz	Primagaz	Gazarmor
Prix énergie	750€ HT / Tonne	680€ HT / Tonne	Non reçu
	Prix garanti durant 12 mois	Prix garanti durant 12 mois	-
Durée du contrat	5 ans	5 ans	
Redevance cuve	50,40€ HT / an	100€ par an	

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Pierre Morvan,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de Sever François pour la mission SPS pour un montant de 1 131€ (pas de TVA facturée),

RETIENT la proposition de Primagaz pour la fourniture du gaz et la pose de la cuve de stockage aérienne.

AUTORISE Mme le Maire à signer les marchés.

1-2 <u>Curage de la lagune : étude préalable complémentaire – devis actualisé</u> (Délibération n° 201705)

Par délibération du 4 septembre 2017, le conseil municipal a validé l'offre du cabinet d'études Aquasol (Cesson –Sévigné) pour un montant de 2 360€ HT.

L'offre prévoyait l'organisation de réunions (de lancement et de présentation de l'étude) en option (250€ chacune).

Compte tenu de la nécessité d'organiser une réunion de lancement de l'étude avec l'ADAC22, SBAA et Aquasol, il convient d'inclure cette prestation complémentaire.

L'offre actualisée s'élève ainsi à 2 610€ HT.

Une réunion de présentation de l'étude pourra être organisée en fonction du besoin.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Pierre Morvan, Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'actualisation de l'offre d'Aquasol à 2 610€ HT (incluant une réunion de lancement), AUTORISE Mme le Maire à signer le marché, SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

1-3 <u>Etudes d'incidences du rejet de la lagune à La Croix : dossier de consultation des bureaux d'études (Délibération n° 2017076)</u>

Il convient de présenter, au service Police de l'eau de la DDTM, un dossier de déclaration loi sur l'eau pour l'augmentation de la capacité épuratoire de la station d'épuration à La Croix d'environ 300 EqH, préalablement aux travaux.

Cela implique la réalisation d'une étude d'acceptabilité et d'incidences du rejet de ce système épuratoire.

Il convient de choisir un prestataire pour la réalisation de cette étude préalable nécessaire.

L'opération est estimée à 11 500 € HT et est décomposée de la manière suivante :

Étude d'acceptabilité et d'incidences	8 200 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (ADAC 22)	3 200 €
Publicité	100 €
Total HT	11 500 €
TVA 20 %	2 300 €
Total TTC	13 800 €

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Pierre Morvan, Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le dossier de consultation des bureaux d'études pour la réalisation de cette opération, SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau une subvention pour la réalisation de ces prestations, DECIDE que le marché de prestation sera passé suivant la procédure adaptée, AUTORISE le Maire à lancer la consultation nécessaire, DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés avec le bureau d'études retenu.

II Finance

2-1 Budget général : décision modificative n°3 (*Délibération n°2017077*)

Le marché signé avec l'entreprise Colas concernant les travaux d'aménagement sécuritaire en agglomération prévoit une révision des prix. Elle s'élève à 11 378€ HT.

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires à l'opération 109.

Section investissement	
------------------------	--

Dépenses

Opération 109 Aménagement de sécurité en agglomération

C/ 2315 : + 10 000€

Opération non individualisées ONA

C/2313 : - 10 000€

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Pierre Morvan, Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget général

2-2 Aide aux victimes de l'ouragan Irma (Délibération n° 2017078)

Le 6 septembre dernier, les îles de Saint Martin et de Saint Barthélémy ont durement été frappées par l'ouragan Irma occasionnant des dégâts majeurs et faisant des victimes.

Face à ce drame, la Chambre de Commerce et d'Industrie a pris l'initiative de favoriser la réalisation d'une action structurante prenant en compte l'état de l'urgence de la situation. Elle propose aux acteurs costarmoricains de se mobiliser solidairement autour d'une action conjointe (soutien dans le domaine scolaire : matériel, équipement...).

Le conseil de Saint Brieuc Armor Agglomération a décidé de verser une contribution de 5 000€.

Il est proposé de se joindre à cette action de solidarité en attribuant une aide d'environ 0,50€ / habitant soit 800€.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Isabelle Oger, Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de verser une aide exceptionnelle de 800€ à la Chambre de Commerce et d'Industrie en charge de la collecte des fonds.

III Administration générale

3-1 Vente parcelles rue du Tertre aux Lièvres (Délibération n°2017079)

Mr Gauci et Mme Deramaix souhaitent faire l'acquisition de deux parcelles communales situées rue du Tertre aux Lièvres :

- ZE 151 : 120 m² - ZE 153a : 9 m²

Ces parcelles sont classées fiscalement en terrain d'agrément.

Après concertation entre les riverains et leur entente sur la situation, la transaction peut se finaliser.

La municipalité propose de les céder pour 7€ / m² soit un montant total de 903€. Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Philippe Pierre,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de vendre les parcelles cadastrées ZE 151 et ZE 153a à Mr Gauci et Mme Deramaix au prix de 7€ / m²,

DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte.

3-2 <u>Lotissement « Les jardins du Gouët » : vente parcelle à Terra Développement</u> (Délibération n° 2017080)

La société Terra Developpement (Lamballe) souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée ZM 568 de 6 m² afin de compléter le lot n°1 du lotissement « Les jardins du Gouët ».

Il est proposé de céder cette parcelle à 7,38€ / m² soit un total de 44,28€.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Isabelle Oger,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée ZM 568 à Terra Développement au prix de 7,38€ / m², **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur, **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte.

Rapport complémentaire : Acquisition d'un véhicule technique (Délibération n° 2017081)

Compte tenu de la vétusté du véhicule Kangoo des services techniques en circulation depuis 18 ans et du montant prévisionnel des réparations, la municipalité a jugé opportun de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Il est proposé d'acheter une fourgonnette Citroën Jumpy d'occasion auprès de l'entreprise Altacama (Trégueux) pour 17 250€ TTC (véhicule réhaussé et rallongé (L2H2)). Il sera équipé d'un balisage de sécurité.

Le Kangoo serait repris par cette même entreprise pour 250€ TTC.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Isabelle Oger, Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques pour 17 250€ TTC, **AUTORISE** la reprise par Altacama du Kangoo pour 250€ TTC, **AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

N [•] d'ordre	Intitulé délibération
2017074	Création de logements dans l'ancienne école : mission SPS et travaux de chauffage gaz
2017075	Curage de la lagune : étude préalable complémentaire – devis actualisé
2017076	Etudes d'incidences du rejet de la lagune à La Croix : dossier de consultation des bureaux
	d'études
2017077	Budget général : décision modificative n°3
2017078	Aide aux victimes de l'ouragan Irma
2017079	Vente parcelles rue du Tertre aux Lièvres
2017080	Lotissement « Les jardins du Gouët » : vente parcelle à Terra Développement
2017081	Acquisition d'un véhicule technique